



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D00716610-DE

Publié le : 02/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 17 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école primaire Condorcet - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux

Délibération n° 2023/007165

Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école primaire Condorcet - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	10/05/23	Favorable unanime
Commission n° 3	10/05/23	Favorable unanime

Résumé :

Le projet de réhabilitation lourde de l'école primaire Condorcet comprend la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments du site, l'adaptation des espaces extérieurs et intérieurs aux usages actuels, la réhabilitation de la restauration scolaire et l'adaptation des espaces extérieurs au changement climatique (cour de récréation et abords).

Le montant global de l'opération est estimé à 3 166 667 € HT, soit 3 800 000 € TTC TDC.

Il convient aujourd'hui d'autoriser le lancement de l'opération et d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle.

I - CONTEXTE

Le Schéma Directeur des Ecoles

Un des engagements de l'équipe municipale élue en juin 2020 est de **mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et de rénover les écoles**.

Ainsi, **le programme de rénovation des écoles et des crèches a pour objectif de prévoir l'adaptation au changement climatique** (rénovations énergétiques, création d'oasis / ilots de fraîcheur avec moins d'asphalte, plus de jardins et plus de biodiversité, ...).

A ce titre, l'équipe municipale a décidé de consacrer 60 M€ sur le mandat à un vaste programme pluriannuel de rénovation des écoles et des crèches.

En parallèle, elle a acté également l'augmentation de la capacité d'accueil au périscolaire du midi en se fixant comme objectif d'avoir atteint, à la fin du mandat 2021-2026, 70 % des élèves accueillis sur son territoire.

La plupart des restaurants scolaires fonctionnent en liaison chaude dont les repas sont produits par la cuisine municipale. La capacité de production de la cuisine étant quasi-atteinte, il a été convenu de prévoir des restaurants scolaires permettant de fonctionner en liaison froide (repas achetés auprès d'un prestataire) dans les projets de réhabilitation lourde. Les repas produits par la cuisine et ainsi libérés, pourront être redistribués sur les autres sites, contribuant ainsi à l'augmentation de la capacité d'accueil.

L'école primaire Condorcet

L'école primaire Nicolas de Condorcet, située dans le quartier de Palente, au 44 rue du Muguet, accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, en regroupant les classes maternelles et élémentaires, de la petite section au CM2.

On y recense au total 100 élèves pour la rentrée 2022-2023, répartis en 3 classes élémentaires et 2 classes maternelles.

L'école Condorcet est située sur la parcelle cadastrale BY 53.

Elle est composée de 3 bâtiments :

- l'ancienne école accueillant au RDC surélevé, la restauration scolaire et à l'étage les associations ARTAIDE et association de Palente
- un bâtiment accueillant les classes élémentaires
- un autre bâtiment, en simple RDC, accueillant les classes maternelles mais également une crèche

La production de chauffage est mutualisée pour les trois bâtiments et est assurée par une chaufferie gaz localisée en sous-sol du bâtiment élémentaire.

Edifiés dans les années 1970, les 2 bâtiments accueillant les classes élémentaires et maternelles (+ crèche) sont globalement dans un état de vétusté avancé. La remise à niveau réglementaire et technique, l'amélioration énergétique ainsi que la fermeture de la crèche Condorcet, programmée fin 2025, justifient une réhabilitation lourde à l'échelle du site. L'intégration d'une remise à niveau fonctionnelle des locaux sera également prise en compte dans le coût global de l'opération.

Utilisation des espaces intérieurs et extérieurs de l'école Condorcet par l'association ALEDD

Le site de l'école primaire Condorcet accueille également l'association ALEDD qui prend en charge des enfants avec différents handicaps physiques et/ou mentaux.

Les périodes d'utilisation des équipements de l'école sont les mercredis, les samedis et durant les petites vacances scolaires. Les espaces utilisés sont les cours extérieures, le terrain de sports, les salles maternelles et élémentaires ainsi que la restauration scolaire.

L'association Aledd est composée d'un groupe maternel de 9 enfants avec 9 encadrants et d'un groupe élémentaire avec 9 enfants et 9 accompagnateurs.

II – DESCRIPTION DU PROJET :

Les études de programmation sont en cours d'élaboration en articulation directe avec les différents usagers et les riverains, **par le biais d'une démarche participative**, sur le thème de « l'école du XXI^{ème} siècle ». L'ensemble des besoins et des innovations d'usage en cours de recensement permettront d'aboutir à un programme co-construit, tant sur le bâti que sur les espaces extérieurs.

Les études et le suivi de la réalisation des travaux seront menés en interne, par le service Maitrise d'œuvre de la Direction Architecture.

Programme architectural et fonctionnel de l'opération :

Dans le cadre du projet, l'école Condorcet sera intégralement réhabilitée en vue d'accueillir l'ensemble des usages scolaires, périscolaires et extrascolaires, ainsi que les locaux administratifs.

Au niveau de l'école élémentaire, le projet actuel vise à réaménager trois classes élémentaires avec un espace périscolaire connecté sur le préau et les espaces sanitaires

Pour l'école maternelle, elle sera réorganisée sur deux classes avec un espace périscolaire, une salle motricité connectée sur la tisanerie,

Le projet de restauration scolaire en liaison froide comprendra, deux salles de restaurant (maternelle/élémentaire) avec un office disposant des équipements pour le réchauffage des repas livrés en liaison froide, d'une réserve sèche avec un accès pour les livraisons, d'un local entretien, d'un espace déchets restauration et d'un vestiaire/ sanitaire pour les agents.

Le programme intégrera également des espaces spécifiques évolutifs permettant d'anticiper des modifications de la structure pédagogique.

Objectifs énergétiques et environnementaux :

Les parties neuves ou en extension du projet seront soumises à la RE 2020, avec un développement des études pour s'approcher du niveau passif.

Les parties réhabilitées devront répondre au moins au niveau d'exigence BBC Rénovation Performance (-60%) comme décrit dans le programme d'aides régionales Effilogis ; une variante de niveau passif sera également demandée lors des études.

L'utilisation de matériaux biosourcés et locaux sera fortement privilégiée.

La production de chaleur sera connectée sur le futur réseau de chaleur urbain Est.

La mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sera étudiée dans une approche d'un usage maximal des surfaces disponibles en toiture.

Implantation du projet :

Suite à la validation du périmètre d'intervention lors du dernier comité de pilotage, la réhabilitation lourde de l'école primaire Condorcet sera circonscrite à la zone ouest de la parcelle.

L'ancien bâtiment à l'est du terrain avec son jardin associatif et son parvis au sud ne sera pas concerné par l'opération Plan Ecole. Il conviendra de réfléchir, par la suite, à une redéfinition des usages de ce bâtiment lors d'une programmation spécifique.

Au regard de l'accès au site depuis la rue Muguet et de l'étude d'ensoleillement, l'implantation des futurs bâtiments la plus favorable se situe sur la partie nord-ouest de la parcelle. A ce stade d'avancement du programme, plusieurs scénarii sont étudiés intégrant soit une déconstruction et reconstruction totale des 2 bâtiments existants soit une déconstruction d'un bâtiment et une réhabilitation – extension de l'autre.

L'ensemble des usages sera regroupé sur cette partie de la parcelle et comprendra donc les salles maternelles, élémentaires, périscolaires et de restauration scolaire.

Les futurs bâtiments en lien avec le city stade disposeront de places de stationnement dédié au droit de l'accès à la parcelle.

La zone de livraisons (restauration, OM) disposant d'une aire de retournement, sera directement connectée au projet depuis l'entrée du site afin de limiter la co-activité des véhicules avec la vie scolaire de l'école Condorcet.

Espaces extérieurs :

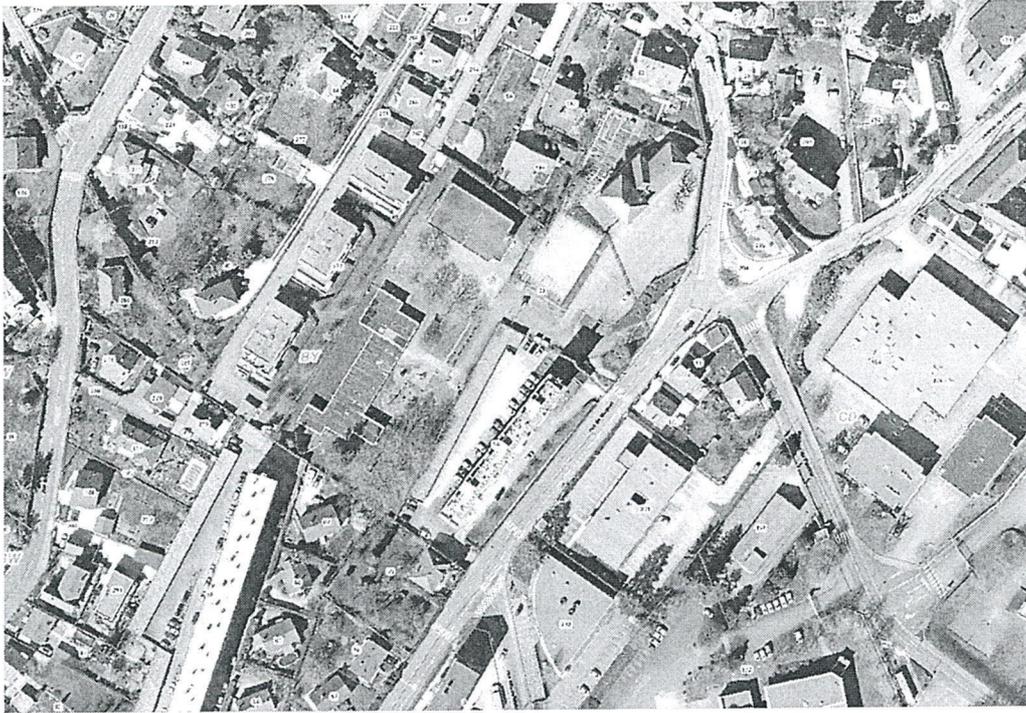
Afin de répondre aux objectifs fixés par le conseil municipal, et vis-à-vis de la spécificité de la parcelle, les espaces extérieurs feront également l'objet d'une requalification complète en termes de résilience, de végétalisation, de désimperméabilisation, et d'espaces de cour non-genrés.

Le programme intègre l'ensemble des sujétions liées à la reconfiguration et à la désimperméabilisation de la cour d'école, aux cheminements « mode doux » d'accès à celle-ci et à la sécurisation des abords immédiats.

Le patrimoine biodiversité existant sur site sera préservé et valorisé.

Les travaux concernant le traitement des espaces extérieurs et des abords seront financés dans le cadre du plan de désimperméabilisation des cours d'école inscrit au PPI.

Les études et le suivi de la réalisation des aménagements des extérieurs seront menées par les services de la Direction Biodiversité Espaces Verts de la ville, assistés par le service maîtrise d'œuvre de la direction de l'Architecture.



III - COUT DE L'OPERATION

Le budget affecté à l'opération est évalué à 3 166 667 € HT, soit 3 800 000 € TTC TDC.

Des subventions seront recherchées auprès des différents partenaires (Etat, Union Européenne, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs,...) avant le démarrage de la phase travaux, dans le cadre notamment des contractualisations en cours et à venir prochainement.

IV - CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le calendrier prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

- Programme fonctionnel (y compris démarche participative) : validation juin 2023
- Déroulement des études en maîtrise d'œuvre interne : juillet 2023 à mars 2024
- Instruction du permis de construire : octobre 2023 à février 2024
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises : mars 2024 à juillet 2024.
- Lancement des marchés de travaux : juillet 2024 – août 2024
- Travaux : septembre 2024 à février 2026
- Livraison : février 2026

Les élus du groupe Ensemble Bisontins ! dépose l'amendement suivant :

« Page 3 du rapport, chapitre II, intitulé « DESCRIPTION DU PROJET », partie « Espaces extérieurs », à la 3ème ligne du 1er alinéa, substituer aux mots :

« non-genrés »

les mots :

« qui favorisent les interactions entre les enfants »

EXPOSÉ SOMMAIRE :

La cour de récréation est un lieu de socialisation. Son aménagement doit favoriser les interactions entre tous les enfants, sans idéologie. »

A la majorité (41 contre) et après en avoir débattu, le Conseil Municipal rejette cet amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre : 41

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération estimée à 3 800 000 € TTC TDC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions de subvention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT